

RENTRÉE SOLENNELLE

DES

FACULTÉS DE NANCY

UNIVERSITÉ DE FRANCE. — ACADEMIE DE NANCY



RENTREE SOLENNELLE

DES FACULTÉS

DE DROIT, DE MÉDECINE, DES SCIENCES ET DES LETTRES

DE NANCY

Le 16 Novembre 1875



NANCY

IMPRIMERIE DE BERGER-LEVRAULT ET C^{ie}

11, RUE JEAN-LAMOUR, 11

1875

FACULTÉ DE MÉDECINE

Aux termes des arrêtés de 1854, il est distribué annuellement, dans la Faculté de médecine de Nancy, quatre prix et des mentions honorables, d'après le résultat de quatre concours distincts correspondant à chacune des quatre années d'études.

Les jurys chargés de prononcer, cette année, sur le mérite des épreuves, ont décerné les récompenses dans l'ordre suivant :

PREMIÈRE ANNÉE D'ÉTUDES

Chimie, Physique et Histoire naturelle.

Prix : M. MILLET (Joseph), de Saffloz (Jura).

Mention très-honorable ex æquo : MM. VILMAIN (Gabriel-Paul-François), de Mirecourt (Vosges); BIÉCHY (Eugène-Amand), de Wintzenheim (Haut-Rhin).

Mention honorable : M. REMY (Joseph-Sébastien), de Schirmeck (Vosges).

DEUXIÈME ANNÉE

Anatomie et Physiologie.

Ni prix ni mention honorable.

TROISIÈME ANNÉE

Médecine.

Prix : M. LIÉGEOIS (Charles-Auguste), de Bainville-aux-Saules (Vosges).

QUATRIÈME ANNÉE

Prix : M. MULLER (Émile-François), de Wissembourg (Bas-Rhin).

PRIX PARTICULIER

Un concours, auquel ont pris part les aides de clinique et les internes des hôpitaux, a été ouvert à la fin de l'année scolaire, pour l'obtention du prix dit : *Prix de l'Internat*, fondé par M. le docteur Bénéit.

Le jury chargé de prononcer sur le mérite des épreuves de ce concours a décerné le prix à M. STÆBER (Adrien), de Strasbourg.